

9^e REGARD SUR LE MAL-LOGEMENT EN EUROPE



FEANTSA - FAP



UNE QUESTION À L'AGENDA POLITIQUE

L'Europe semble avoir pris conscience de la gravité de la crise du logement. Bien que de nombreux points importants restent à préciser, les orientations politiques publiées par la présidente de la Commission européenne fraîchement réélue annoncent plusieurs avancées notables : un plan européen inédit pour des logements abordables ; un commissaire responsable pour le logement ; une plateforme européenne d'investissement pour le logement abordable et durable ; et un doublement des financements pour le logement abordable dans le cadre de la politique de cohésion.

Ces dernières années, la question du logement a gagné en légitimité politique au niveau européen. En témoigne la déclaration de La Hulpe, ratifiée en avril 2024 par le Parlement, la Commission et la majorité des États membres. Le texte insiste notamment sur l'importance de **maintenir le sujet à l'agenda** et de **soutenir les programmes nationaux qui s'attaquent frontalement à la problématique**. Il confirme également le rôle central de la **Plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme (EPOCH)** : un mandat politique solide qui autorise à penser qu'elle pourra, en valorisant les mesures efficaces prises localement, encourager d'autres acteurs à s'investir davantage.

VERS UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DU SANS-ABRISME

Si pour le moment la taille exacte de la population européenne privée de « chez soi » ne peut être déterminée avec précision, les statistiques nationales existantes permettent d'en donner une estimation : **l'Europe compte approximativement 1 287 000 personnes à la rue, hébergées en urgence et prises en charge dans les centres d'accueil et d'accompagnement**. Ce chiffre, en hausse par rapport à l'année dernière, reflète probablement autant l'évolution objective du sans-abrisme que l'amélioration de la précision et de la couverture des dénombrements menés dans certains pays.

Plusieurs progrès sont à saluer sur le plan de l'évaluation quantitative du sans-abrisme et du mal-logement. Un certain nombre de dénombrements nationaux et régionaux ont été systématisés et perfectionnés en 2023 et 2024. Ces améliorations suggèrent non seulement une volonté croissante de mieux prendre en compte la problématique, mais également un processus d'harmonisation méthodologique, toutes ces enquêtes se référant aux catégories de la typologie **ETHOS Light** proposée par la FEANTSA.

- En **Allemagne**, l'Office fédéral de la statistique a conduit pour la deuxième année consécutive un recensement particulièrement exhaustif des personnes séjournant dans les centres d'hébergement : **372 060 personnes** dénombrées au total début 2023.
- En **Autriche**, partant d'une étude visant à amender le système de collecte, les données administratives permettant de chiffrer le sans-abrisme ont été révisées et complétées : **19 667 personnes** ont été recensées comme sans domicile en 2022.
- En **Belgique**, appuyée par les administrations régionales, la Fondation Roi Baudouin a présenté en 2024 deux extrapolations calculées à partir de dénombrements locaux : la Flandre et la Wallonie compteraient respectivement **19 479** et **19 055 personnes** privées de « chez soi ».

L'idée selon laquelle la mesure statistique du sans-abrisme contribue à éclairer l'intervention politique semble également faire son chemin auprès des institutions européennes. En parrainant le **European Homelessness Counts project**, la Commission emboîte en tout cas le pas des chercheur-euse-s qui plaident de longue date pour une évaluation des enjeux à l'échelle de l'Union. Parallèlement, le travail

consistant à collecter et organiser les données disponibles afin de fournir un aperçu global de la situation se développe, comme en attestent les résultats de la récente **recherche menée par l'OCDE**. Au total, 26 États membres ont participé à dresser un catalogue très complet permettant d'estimer, de manière plus ou moins précise en fonction des pays, l'exclusion du logement.

ENFANTS PRIVÉ-E-S DE « CHEZ-SOI » : UNE RÉALITÉ EUROPÉENNE

L'Europe est manifestement confrontée à un défi majeur : dans cette région parmi les plus prospères du globe, **environ 400 000 mineur-e-s vivent à la rue ou dans des centres d'hébergement**. La situation est particulièrement alarmante au **Royaume-Uni** où plusieurs dizaines de milliers d'enfants sont pris-e-s en charge avec leur famille dans les dispositifs d'hébergement d'urgence. En **Allemagne**, la dernière enquête statistique en date révèle que plus de 28 % des personnes vivant dans des structures d'accueil et d'accompagnement sont mineures. En **France**, les derniers chiffres disponibles font état de plus de 1 500 enfants à la rue.

À ces enfants sans domicile s'ajoutent ceux et celles vivant dans des conditions de logement inadéquates. Dans l'Union européenne, **un quart des mineur-e-s – et plus d'un cinquième des enfants de moins de 6 ans – vivaient dans un logement surpeuplé** en 2023. Les jeunes sont très nettement surexposé-e-s au problème : à titre de comparaison, le taux de surpeuplement parmi la population globale était de 17 %. Cette même année, **près de 14,5 millions de jeunes européen-ne-s habitaient un logement présentant des signes d'insalubrité** (infiltrations, fondations humides, moisissures). En dix ans, la part des ménages pauvres avec enfants occupant ces logements a augmenté de plus de moitié en **Espagne (+55 %)**, à **Malte (+57 %)** et en **France (+65 %)**. **Plus de 5 millions de ménages étaient en situation de précarité énergétique** – soit 11 % des familles européennes. Cette situation concernait en moyenne presque un quart des ménages avec enfants vivant sous le seuil de pauvreté, et plus de deux familles en difficulté économique sur cinq en **Grèce (+40 %)**, en **Bulgarie (+42 %)** et à **Chypre (+55 %)**.

Cette situation inacceptable est doublement préjudiciable pour les enfants : **non seulement les multiples dommages consécutifs du sans-abrisme ou des mauvaises conditions de logement affectent leur vie présente, mais elles entraveront aussi potentiellement leur trajectoire et leurs chances futures**.

Vivre à la rue, entre deux hébergements temporaires ou dans un logement inadapté représente un **danger pour la santé physique et mentale des enfants**. Ces problèmes de santé sont souvent d'autant plus graves qu'ils ne sont pas toujours pris en charge, l'absence de logement représentant un obstacle de taille à l'accès aux soins. En **Tchéquie**, les données font état d'un taux de mortalité infantile plus élevé dans les communautés roms : les mauvaises conditions de logement sont pointées comme un des facteurs déterminants.

L'instabilité comme la promiscuité affectent également la **cohésion familiale** et les **relations sociales**. En **Hongrie**, les problèmes de logement comptent parmi les principaux motifs d'intervention des services de protection de l'enfance. Dans les hébergements surpeuplés, les enfants sont la plupart du temps obligé-e-s de vivre en permanence sous le regard des autres. En **Allemagne**, les mineur-e-s dans les centres pour réfugié-e-s souffrent de ce manque d'intimité, notamment en raison de sanitaires qui ne ferment pas à clé.

Par ailleurs, les mauvaises conditions de logement peuvent avoir des **conséquences sur l'apprentissage** et une **incidence notable sur les résultats scolaires**. Le surpeuplement a des conséquences sur l'acquisition de la lecture, la mémoire à long terme et la capacité d'attention. Plus grave encore, les

obstacles à la scolarisation demeurent nombreux pour les enfants sans-abri : l'absence de domiciliation peut compliquer les inscriptions, les expulsions compromettent la continuité des parcours scolaires.

Seuls de profonds changements structurels permettront d'enrayer le sans-abrisme et le mal-logement des enfants : revalorisation des salaires et des transferts sociaux, régulation du marché du logement et plafonnement des loyers, production de logements abordables à destination des familles, élargissement et rénovation des parcs de logements sociaux. Parallèlement, différentes mesures, déjà expérimentées et mise en œuvre en Europe, peuvent être généralisées pour répondre aux besoins immédiats des enfants sans domicile : **repérage des situations d'exclusion liée au logement, mesures préventives afin d'empêcher les expulsions locatives et les pertes de logement, adaptation des lieux d'accueil, développement des services intégrés et formés à l'accompagnement des familles, production de logements abordables situés dans des environnements adaptés.**

LES CHIFFRES DU MAL LOGEMENT EN EUROPE

- La pauvreté stagne dans l'Union européenne : en 2023, **près de 71,9 millions de personnes, soit 16 % de la population, vivaient sous le seuil de pauvreté.** Le nombre de personne en situation de privation matérielle et sociale a cependant augmenté de 3 % entre 2020 et 2023.
- Les **prix des logements comme ceux des loyers sont globalement en hausse** : les indices moyens des **prix immobiliers et des loyers** ont respectivement augmenté de 17 % et de 6 % entre 2020 et 2023. À noter que l'inflation des prix à l'achat s'est stabilisée cette dernière année.
- La **part du revenu des ménages consacrée au logement s'élevait à 20 %** dans l'UE en 2023, soit une hausse de 7 % depuis 2020. Pour les ménages pauvres, cette part atteignait 38 % – plus de la moitié du budget de ces ménages était dédiée au logement au **Danemark (57 %)** et en **Grèce (62 %)**.
- La **proportion de ménages en taux d'effort excessif** – pour lesquels les coûts liés au logement représentent plus de 40 % du revenu – s'élevait à **9 %** en 2023. Ce taux est encore plus élevé parmi les ressortissant-e-s étranger-ère-s (19 %) et les **personnes porteuses de handicap (11 %)**.
- La hausse des prix de l'énergie a provoqué une **augmentation de la précarité énergétique particulièrement préoccupante** : **un ménage sur dix** (et plus d'**un ménage pauvre sur cinq**) était confronté à cette précarité en 2023. Depuis 2020, la proportion de la population touchée a augmenté de **41 %**.
- **Pas moins de 7 % de la population totale et 16 % des ménages pauvres ont des difficultés à payer leurs factures courantes.** La part des ménages pauvres concernés a augmenté dans 11 pays entre 2020 et 2023, en particulier en **Allemagne (+64 %)**, au **Luxembourg (+65 %)** et en **Autriche (+77 %)**.

RECOMMANDATIONS POUR UNE ACTION EUROPÉENNE

Pour **lutter efficacement** contre le sans-abrisme et le mal-logement dans le cadre du mandat européen 2024-2029, la FAP et la FEANTSA proposent les recommandations suivantes :

Continuer de lutter contre le sans-abrisme à l'échelle européenne

Il est indispensable que la nouvelle commission poursuive son **investissement dans l'activité d'EPOCH en renforçant ses prérogatives** et en continuant à développer ses trois axes de travail : produire des

données fiables sur le sans-abrisme, développer les échanges de pratiques entre les États membres et valoriser les financements européens dans la lutte contre le sans-abrisme.

La FAP et la FEANTSA plaident pour la **garantie d'un accès à l'hébergement à toutes et tous en Europe**, en veillant à ce que cette solution transitoire serve l'objectif visé, à savoir permettre aux personnes prises en charge d'accéder le plus rapidement possible à un logement adéquat. Il s'agit également de développer et promouvoir des **normes minimales de qualité pour les services d'hébergement et d'accompagnement**.

Dans le futur cadre financier pluriannuel, **une partie des fonds structurels doit pouvoir être allouée à la lutte contre le sans-abrisme** – au moins 3 % du nouveau Fonds social européen (FSE+).

Pour une Europe engagée contre la crise du logement

Le nouveau plan pour le logement abordable évoqué par la présidente de la Commission européenne doit **s'adresser en priorité aux ménages les plus vulnérables**, notamment les personnes sans domicile, et prioriser la production de logement non spéculatif, public, coopératif et social.

Les mesures qui seront engagées dans ce cadre devront nécessairement s'accompagner de politiques publiques cohérentes, notamment concernant la **régulation des marchés privés du logement**.

Protéger les plus vulnérables

Les institutions européennes doivent **lutter plus efficacement contre la pauvreté et protéger les publics les plus vulnérables sur les marchés du logement contre toutes les formes de discrimination** basées notamment sur le genre, l'orientation sexuelle, la nationalité, l'origine réelle ou supposée des personnes.

Elles doivent notamment élaborer **un plan d'action européen visant à mettre progressivement fin aux campements roms marginalisés** d'ici 2030, en s'appuyant sur les recommandations du Conseil portant sur l'égalité d'accès des Roms à un logement adéquat et la lutte contre la ségrégation des campements.

Il s'agit en outre de **protéger les enfants et les jeunes du sans-abrisme et du mal-logement** en renforçant les garanties européennes qui leur sont consacrées.

Pour un pacte vert équitable et inclusif

Les institutions doivent **veiller à ce que la rénovation du parc immobilier** de l'Union européenne, soutenue par les directives EPBD et EED, **participe à lutter contre le mal-logement**. Il s'agit de prévoir des subventions publiques massives et ciblées pour la rénovation des logements insalubres et des logements occupés par les ménages à faibles revenus.

Elles doivent en outre **déployer des garanties sociales** – telles que la réglementation des loyers et la prévention des rénovations – et des **mesures permettant d'inclure les ménages et les communautés les plus difficiles à atteindre**.